

REPUBLIQUE DU BENIN

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\*\*\*\*\*

DECRET N° 2007-425 DU 18 SEPTEMBRE 2007

Chargeant Monsieur François NOUDEGBESSI,  
Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la  
Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion  
Côtère de l'intérim de Monsieur Armand  
ZINZINDOHOUE, Ministre Délégué auprès du  
Président de la République, chargé des  
Transports et des Travaux Publics pour compter  
du lundi 17 septembre 2007.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le Décret n° 2007-300 du 17 juin 2007 portant composition du Gouvernement et le décret n°2007-368 du 03 Août 2007 qui l'a modifié ;

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du lundi 17 septembre 2007 au 23 septembre 2007, Monsieur François NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtère est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé des Transports et des Travaux Publics pendant l'absence de Monsieur Armand ZINZINDOHOUE.

**Article 2**: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 septembre 2007

Fait à Cotonou, le  
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

**AMPLIATIONS** : PR 6 - AN 4 - CS 2- CES 2 – HAAC 2 – MDCTTP-PR 4 – SGG 4 –  
AUTRES MINISTERES 2 1 – DEPARTEMENTS 12 – JORB 1.